By : Bruno Cazabat < [bruno.cazabat@epitech.eu](mailto:bruno.cazabat@epitech.eu) >

To : Raymond Dolbert < [raymond.dolbert@gmail.fr](mailto:raymond.dolbert@gmail.fr) >

Object : Avertissement absences fréquentes

Monsieur Dolbert,

Le 27 Janvier vous ne vous êtes pas rendue sur votre lieu de travail pour le client Savoye. Le client a dû vous appeler pour s'entendre dire que vous étiez malade.

Vous n'aviez ni prévenu l'entreprise, ni le client. Pour conséquence, M. Savoye nous informe de la rupture du contrat avec notre entreprise au motif d'un manque de sérieux, de retards, et d'absences de votre part. Là aussi, l'entreprise n'était pas informée de vos difficultés, malgré les échanges réguliers avec vous.

Il vous est demandé de rester en contact avec l'entreprise concernant les évènements avec vos clients. En effet, l'entreprise doit toujours être au courant de la satisfaction ou des reproches que vous adressent directement les clients. Corrélativement, vous devez tenir informée l'entreprise de tout retard ou absence chez vos clients et leurs motifs.

Pour ces raisons, nous vous adressons un recadrage qui tient lieu d'avertissement en espérant que ce point sur le comportement à tenir trouvera un aboutissement positif. Nous vous encourageons dans votre implication au sein de l'entreprise et espérons que de tels faits ne vous seront plus reprochés.

Veuillez agréer, Monsieur Dolbert, l'expression de nos respectueuses salutations.